

Direction de l'Enfance, de la Petite Enfance
et de l'Éducation Scolaire
Service des Affaires Scolaires
JPB/FSM/SDS/CB

N°398/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec le prestataire « Scène et Vision » d'un contrat pour la représentation d'un spectacle de Noël le 15 décembre 2022 au sein de l'école maternelle Marie-Pape Carpentier.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville, en collaboration avec les Directions d'école, permet et soutient l'organisation de spectacles de Noël pour les enfants des écoles maternelles de la commune,

Considérant dans ce cadre le choix de l'école Marie-Pape Carpentier de faire appel au prestataire « Scène et Vision » pour la représentation du spectacle de Noël « Kalinka petite fille des neiges » qui aura lieu le 15 décembre 2022 au sein de l'école.

DECIDE

- **De signer** avec le prestataire « Scène et Vision », sis 3 bis rue Saint-Charles 93250 Villemomble, le contrat joint à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 612,60 € TTC comprise dans la dotation globale spécifique maternelle, attribuée à l'école,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 10 novembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **18 NOV. 2022**

Mis en ligne, le : **22 NOV. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec le prestataire « Scène et Vision » d'un contrat pour la

Objet de l'acte : représentation d'un spectacle de Noël le 15 décembre 2022 au sein de
l'école maternelle Marie-Pape Carpentier.

.....
Date de décision: 10/11/2022

Date de réception de l'accusé 18/11/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022DECISION398

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221110-2022DECISION398-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 398.pdf (99_AI-095-219502770-20221110-
2022DECISION398-AI-1-1_1.pdf)